

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Association Régionale pour l'Initiation à la Nature
et à l'Environnement en Alsace
(A.R.I.E.N.A.)

6 Route de Bergheim

67600 SELESTAT

Association Régionale pour l'Initiation à la Nature
et à l'Environnement en Alsace

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'environnement en Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'environnement en Alsace (A.R.I.E.N.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des fonds dédiés ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 11 avril 2023



The image shows a handwritten signature on the left and a circular official stamp on the right. The stamp contains the text: "Pierre MARX" at the top, "Membre de la Compagnie Régionale de COLMAR" in the center, and "COMMISSAIRE AUX COMPTES" at the bottom, flanked by two asterisks.

Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex**BILAN ACTIF AU 31/12/22**

DETAIL DES POSTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	Au 31/12/21
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 376,00	2 376,00		186,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 614,86	142 030,14	27 584,72	17 103,25
Terrains et aménagements extérieurs				
Constructions				
Instal. techn. mat. & outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	169 614,86	142 030,14	27 584,72	17 103,25
Immo. Corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 300,00		6 300,00	6 300,00
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement versés	6 300,00		6 300,00	6 300,00
TOTAL 1	178 290,86	144 406,14	33 884,72	23 589,86
STOCKS ET EN COURS				
Produits finis / Marchandises				
AVANCES & AC. VERS./COMMANDES				
CREANCES	826 065,89		826 065,89	892 144,62
Clients et comptes rattachés	107 661,48		107 661,48	64 228,57
Autres créances sur convention de formation	8 027,66		8 027,66	9 921,65
Autres créances	710 376,75		710 376,75	817 994,40
VAL. MOBIL. DE PLACEMENT	384 390,25		384 390,25	382 225,25
Autres titres	384 390,25		384 390,25	382 225,25
DISPONIBILITES	933 579,71		933 579,71	1 049 734,74
CHARGES CONST. D'AVANCE	835,16		835,16	
TOTAL 2	2 144 871,01		2 144 871,01	2 324 104,61
Charges à répartir sur plus. exerc.(3)				
Primes de rembours. obligations (4)				
Ecarts de conversion actif (5)				
TOTAL GENERAL (1 à 5)	2 323 161,87	144 406,14	2 178 755,73	2 347 694,47



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex**BILAN PASSIF AU 31/12/22**

DETAIL DES POSTES	Au 31/12/22	Au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	304 741,01
Réserves	728 778,88	728 900,23
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	9 224,49	-121,35
Situation nette (sous total)	1 042 744,38	1 033 519,89
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	345 316,03	518 063,20
TOTAL 1	1 388 060,41	1 551 583,09
FONDS REPORTES ET DEDIES	275 600,00	258 000,00
Fonds dédiés	275 600,00	258 000,00
TOTAL 2	275 600,00	258 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	310 400,00	336 700,00
TOTAL 3	310 400,00	336 700,00
DETTES	204 695,32	201 411,38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 421,41	35 531,34
Dettes fournisseurs 'formation'	1 117,78	4 320,78
Dettes fiscales et sociales	165 744,17	160 482,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	411,96	1 077,18
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	204 695,32	201 411,38
*TOTAL GENERAL (1 à 4)	2 178 755,73	2 347 694,47



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

PAGE 1

CHARGES	AU 31/12/22	AU 31/12/21
CHARGES D'EXPLOITATIONS : (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	638 037,86	358 077,53
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	55 932,35	44 740,00
Autres impôts et taxes		
Salaires et traitements	600 757,60	508 604,57
Charges sociales	281 429,04	242 353,14
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 705,14	8 761,41
Sur immobilisations : dotations aux provisions		14 154,22
Sur actif circulant : dotations aux provisions		32 500,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	249 700,00	183 600,00
Autres charges	1,00	0,45
TOTAL 1	1 834 562,99	1 392 791,32
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : (2)		
CHARGES FINANCIERES : (3)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : (4)		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	14 154,22	
Dotations aux amortissements et autres provisions		
TOTAL 4	14 154,22	
IMPOTS SUR LES SOCIETES	455,00	202,00
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	9 224,49	
TOTAL GENERAL	1 858 396,70	1 392 993,32
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

PAGE 2

PRODUITS	AU 31/12/22	AU 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION : (1)		
Cotisations	1 760,00	1 760,00
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Diffusion d'outils pédagogiques et de sensibiliation		
Actions de formation	213 452,60	178 609,28
Autres actions	8 645,00	30,00
Sous total A	222 097,60	178 639,28
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Actions de formation	26 112,53	28 643,30
Autres actions et fonctionnement	1 284 977,89	897 319,53
Reprises sur provisions	40 454,22	
Transfert de charges	8 402,60	9 816,33
Dons	32 000,00	20 000,00
Utilisations des fonds dédiés	232 100,00	235 700,00
Autres produits	0,11	0,68
Sous total B	1 624 047,35	1 191 479,84
TOTAL 1	1 847 904,95	1 371 879,12
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)		
PRODUITS FINANCIERS : (3)		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 144,58	1 532,33
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3	4 144,58	1 532,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS : (4)		
Sur opérations de gestion		12 910,06
Sur opérations de capital	6 347,17	6 550,46
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL 4	6 347,17	19 460,52
SOLDE DEBITEUR : DEFICIT		121,35
TOTAL GENERAL	1 858 396,70	1 392 993,32
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		



SOMMAIRE

CONTENU		Non Applicable	Non Significatif
	INTRODUCTION		
1.	FAITS MARQUANTS		
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1	Principes généraux		
2.2	Adaptations professionnelles		
2.3	Changements de méthodes de présentation et d'évaluation		
2.4	Notes spécifiques		
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
Annexe 1	Etat des immobilisations		
Annexe 2	Etat des amortissements		
Annexe 3	Etat des provisions		
Annexe 4	Charges et produits constatés d'avance		
Annexe 5	Fonds propres		
Annexe 6	Subventions d'investissements		
Annexe 7	Suivi des fonds dédiés		
Annexe 8	Echéances des créances		
Annexe 9	Echéances des dettes		
Annexe 10	Produits à recevoir		
Annexe 11	Charges à payer		
4.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
4.1	Détail des actions 2022		
4.2	Transferts de charges		
5.	AUTRES INFORMATIONS		
5.1	Engagement retraite		
5.2	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants		
5.3	Contributions volontaires en nature		



INTRODUCTION :

Créée le 31 mai 1977, l'Ariena – Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace – est une association de droit local (loi 1908). Selon l'article 2 de ses statuts, « L'Ariena a pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement. Elle initie et promeut le développement, la cohérence et l'efficacité des actions d'éducation à la nature, à l'environnement, au patrimoine, en particulier au patrimoine naturel, en Alsace. (...) »

L'association agit à plusieurs niveaux :

- § elle représente les associations alsaciennes d'éducation à la nature et à l'environnement au niveau régional et national et veille à la cohérence des actions développées,
- § elle anime le réseau associatif composé de bénévoles et de professionnels des associations qui agissent avec les collectivités, l'État, les acteurs économiques et sociaux pour le développement de projets éducatifs en lien avec l'environnement, la nature, les patrimoines et la qualité de vie,
- § elle conçoit, coordonne et anime des outils pédagogiques, expositions et guides professionnels d'aide au montage de projet ou d'accompagnement de démarches de sensibilisation,
- § elle soutient les projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations de son réseau, des partenaires publics et des partenaires privés,
- § elle forme les animateurs, les techniciens, les personnels des collectivités, les élus et intervient dans les établissements scolaires, les universités, les filières d'apprentissage,
- § elle expérimente des modes d'intervention et de coopération différents auprès de nouveaux publics et partenaires (entreprises, etc.).

Ces missions sont mises en œuvre par l'équipe salariée de l'Ariena (14,6 ETP en 2022), en lien avec ses partenaires et les structures membres de son réseau.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

- § TOTAL BILAN : 2 178 755,73 €
- § RESULTAT : 9 224,49 €

ont été arrêtés par les dirigeants en date du 4 avril 2023.



1. FAITS MARQUANTS

1.1 Faits marquants de l'exercice

A. Projet de nouveaux locaux :

Le tribunal judiciaire ayant débouté l'Ariena de sa demande en vente forcée, le projet d'investissement « l'entrepôt » ne pourra pas être réalisé. En conséquence :

- Les immobilisations en cours sont définitivement sorties via le compte 675 pour un montant de 14154,22€
- La provision pour dépréciation sur les immobilisations en cours, d'un montant de 14154,22€ enregistrée en 2021 a été reprise.
- Reprise également de la provision pour risques de 10 000 € enregistrée en 2021,
- Annulation de la subvention d'investissement de 174 000€ fonds friches devenu obsolète

B. Projet life biodiversité

L'année 2022 est également marquée par le commencement du projet Life Biodiv'Est, cofinancé par l'Union Européenne et de nombreux partenaires français, qui va avoir un impact significatif sur le budget, sur les actions et sur les charges administratives de l'Ariena. Ce projet s'élève à 3 402 680€ pour les 9 années à venir.

Pour rappel, l'Ariena est responsable de deux actions du projet intégré :

- 1- La sensibilisation du public scolaire des classes primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité (42 projets par an, territorialement répartis entre les 3 anciennes régions et mis en œuvre en partenariat avec les réseaux territoriaux de Lorraine et Champagne-Ardenne, soit 14 projets par territoire)
- 2- La création de modules de formation eaux-biodiversité à destination des élus, des professionnels et de l'enseignement supérieur (8 modules sur la durée du projet).

Ce projet est financé par l'Europe 60%, l'OFB 25% (office français pour la biodiversité), la Région Grand Est 10%, l'agence de l'eau Seine Normandie et la Dreal Grand Est.

L'Ariena coordonne ce projet et implique fortement le réseau Ariena, le réseau Lorrain, le réseau Champenois (tête de réseau et associations membres), d'où également une forte augmentation des charges

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

§ **continuité d'exploitation**

§ **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**

§ **indépendance des exercices**

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels

et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.**

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques.**

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Adaptations professionnelles

Il est fait application du **règlement n° 99.01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999** homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999), soit :

§ le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;

§ les particularités des associations et des fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les **principales adaptations** portent sur :

§ la ventilation des fonds propres ;

§ le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.



2.3 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2020, les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC N°2018-06 du 05/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Particularités :

1. Les partenaires publics de l'Ariena et de son réseau sont nombreux. Afin de mieux distinguer l'origine des financements, tous les financements publics se trouvent depuis l'exercice 2008 en compte 74. Subvention de fonctionnement et actions subventionnées.

Cette règle est également appliquée pour des actions construites conjointement par l'Ariena et les collectivités. (aucun cas en 2022)

2. Projet LIFE « Biodiv'est » :

Ce projet étant éligible pour la période du 3 décembre 2021 au 30 septembre 2031, les subventions concernant ce projet sont enregistrées en comptabilité non pas à la signature de la convention mais au fur et à mesure de l'engagement des coûts sur le projet.

2.4 Notes spécifiques à certains postes

2.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

§ Droit d'utilisation de logiciels 3 ans

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

§ Logiciel 3 ans
 § Matériel de transport 3 ans
 § Matériel bureau & informatique 3 ans
 § Mobilier de Bureau 3 à 5 ans

Suite au jugement sur le dossier « Entrepôt » la dépréciation de l'immobilisation en cours de 14 154,22 € enregistrée au cours de l'exercice 2021 a été reprise en 2022.



2.4.3 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une provision pour dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Aucun stock comptabilisé au 31/12/2022.

2.4.4 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.4.5 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

Les subventions d'investissement de l'exercice présentent les caractéristiques suivantes :

Montant obtenu : 354 550 €

Montant utilisé : 24 550 €

Montant viré au compte de résultat : 9 233,97 €

Solde global restant à virer au compte de résultat : 345 316,03 €

Montant viré au compte de résultat en 2022 : 6 347,17 €

Les éléments chiffrés se retrouvent en annexe 6.

2.4.6 Résultats

L'affectation du résultat de l'exercice sera décidée lors de l'assemblée générale.

2.4.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Engagements retraite : 310 400€



2.4.8 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une **charge : REPORTS EN FONDS DEDIES** (cpte 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit : UTILISATION DES FONDS DEDIES** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent en annexe 7.

2.4.9 Dettes

Voir échéance des dettes en annexe 9.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

- Annexe 1 : Etat des immobilisations
- Annexe 2 : Etat des amortissements
- Annexe 3 : Etat des provisions
- Annexe 4 : Charges et produits constatées d'avance
- Annexe 5 : Fonds propres
- Annexe 6 : Subventions d'investissement
- Annexe 7 : Fonds dédiés
- Annexe 8 : Echéances des créances
- Annexe 9 : Echéances des dettes
- Annexe 10 : Produits à recevoir
- Annexe 11 : Charges à payer

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des actions 2022

Annexe R1

4.2 Transferts de charges (remboursement ou produits à recevoir par Uniformation sur les frais de formation du personnel et remboursement des indemnités journalières par la prévoyance)



5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements retraite

L'Ariena a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1^{er} avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Le montant total de l'engagement s'élève à 310 400 €

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.

Les éléments chiffrés se retrouvent en **Annexe R2**

5.2 Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous déclarons que les trois plus hauts cadres dirigeants de notre association :

Le président, Bruno ULRICH

Le secrétaire, Bernard WINDENBERGER

La trésorière, Marielle TREMELLAT

ne perçoivent aucune rémunération et aucun avantage en nature.

5.3 Contributions volontaires en nature :

L'association n'enregistre pas les contributions volontaires en nature, car elles ne sont pas significatives. Les bénévoles sont les membres du conseil d'administration et le temps consacré pour l'association hors temps statutaire n'est pas suffisamment significatif pour être inscrit au compte de résultat.



ANNEXE 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
Exercice clos au 31/12/22

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisition Créations Apports et augmentat° par virements de poste à poste Nouveaux prêts - augmentat° des intérêts	Diminutions par virem. de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors service Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d'origine avant réévaluation légale
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	2 376,00				2 376,00	
Autres immobilisations incorporelles					0,00	
TOTAL	2 376,00	0,00	0,00	0,00	2 376,00	0,00
Autres Immobilisations incorporelles						
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0,00			0,00	0,00	
Constructions						
. sur sol propre	0,00			0,00	0,00	
. sur sol d'autrui					0,00	
. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions	0,00			0,00	0,00	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00			0,00	0,00	
Autres immobilisations corporelles						
. instal. générales, agencets., aménagem. divers	0,00			0,00	0,00	
. matériel de transport	42 722,50	19 000,00			61 722,50	
. mat. de bureau et informatique, mobilier	107 892,36				107 892,36	
. emballages récup. et divers	0,00				0,00	
Immobilisations corporelles en cours	14 154,22		14 154,22		0,00	
Avances et acomptes	0,00				0,00	
TOTAL	164 769,08	19 000,00	14 154,22	0,00	169 614,86	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 300,00				6 300,00	
TOTAL	6 300,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	
TOTAL GENERAL	173 445,08	19 000,00	14 154,22	0,00	178 290,86	



ANNEXE 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS
Exercice clos au 31/12/22

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminutions des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	2 189,39	186,61		2 376,00
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	2 189,39	186,61		2 376,00
Autres Immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
. sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. instal. générales, agenc., aménagement. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
. instal. générales, agenc., aménagement. divers				
. matériel de transport	42 722,50	294,98		43 017,48
. mat. de bureau et informatique, mobilier	90 789,11	8 223,55		99 012,66
. emballages récup. et divers				
Immobilisations corporelles en cours	14 154,22		14 154,22	-
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	147 665,83	8 518,53	14 154,22	142 030,14
TOTAL GENERAL	149 855,22	8 705,14	14 154,22	144 406,14

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentat°	Dotations de l'exercice aux amortissem.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges réparties sur plusieurs exercices				
Membre de remboursement des obligations				



ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS
Exercice clos au 31/12/22

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse de prix				
Pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov. fiscales pour implantations dans la CEE				
Autres prov. fisc. pour implant. à l'étranger				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charge soc. et fiscales sur C.P.				
Autres prov. pour risques et charges	336 700,00		26 300,00	310 400,00
TOTAL II	336 700,00	0,00	26 300,00	310 400,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
.incorporelles				
.corporelles	14 154,22		14 154,22	0,00
.titres mis en équivalence				
.autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	14 154,22	0,00	14 154,22	0,00
TOTAL GENERAL	350 854,22	0,00	40 454,22	310 400,00
Dont dotations et reprises :				
. d'exploitation		0,00	26 300,00	
. financières				
. exceptionnelles			14 154,22	



ANNEXE 3 : SUIVI DES PROVISIONS
Exercice clos au 31/12/22

	Année	Montant en début d'exercice	Reprise en cours d'exercice car non utilisée (sans objet)	Reprise en cours d'exercice car utilisée	Provision ou réajustement de l'exercice	provision à reporter en fin d'exercice
Formation :						
Total sensibilisation						
Outils pédagogiques :						
Total outils pédagogiques						
Animation réseau :						
Total animation du réseau						
Autres						
Provisions retraite	2022	326 700,00		16 300,00		310 400,00
Provisions projet immobilier	2022	10 000,00	10 000,00			
Total autres		336 700,00	10 000,00	16 300,00		310 400,00
TOTAL		336 700,00	10 000,00	16 300,00		310 400,00
Compte		15	78	78	6815	15

Autres						
Dépréciation immobilisation	2022	14 154,22		14 154,22		
Stock produits finis						
Stock marchandise						
créances						
TOTAL GENERAL		350 854,22	10 000,00	30 454,22		310 400,00
Compte		15/29/39/49	78	78	6815/6816/6817	15/29/39/49



ANNEXE 4 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
Exercice clos au 31/12/22

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation	835,16	
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels		
TOTAL	835,16	0,00

ANNEXE 5 : VARIATION DES FONDS PROPRES
Exercice clos au 31/12/22

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	-	-	-	304 741,01
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	728 900,23	121,35		-	728 778,88
Report à nouveau		-	-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	121,35	121,35	-	-	-
Situation nette	1 033 519,89	-	-	-	1 033 519,89
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	518 063,20	-	7 600,00	180 347,17	345 316,03
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	1 551 583,09	-	7 600,00	180 347,17	1 378 835,92



ANNEXE 6 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
Exercice clos au 31/12/22

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	530 658,00	7 600,00	183 708,00	354 550,00
Affectées à des biens renouvelables		-	-	-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	12 594,80	6 347,17	9 708,00	9 233,97
Affectées à des biens renouvelables	-	-	-	-
TOTAL	518 063,20	1 252,83	174 000,00	345 316,03

Détail des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
REGION	314 353,00	7 600,00	3 883,00	318 070,00
CD 68	42 305,00		5 825,00	36 480,00
DREAL	174 000,00		174 000,00	-
Total	530 658,00	7 600,00	183 708,00	354 550,00

Tableau des quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	
REGION	5 796,21	3 835,72	3 883,00	5 748,93
CD68	6 798,59	2 511,45	5 825,00	3 485,04
Total	12 594,80	6 347,17	9 708,00	9 233,97



ANNEXE 7 : SUIVI DES FONDS DEDIES
Exercice clos au 31/12/22

Situations	N° analytique	Libellé	Compte	Fonds à engager au début de l'exercice 194 (subventions)	Fonds à engager au début de l'exercice 195 (dons)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Utilisation en cours d'exercice (7895)	Engagement sur nouvelles ressources affectées (6894)	Engagement sur nouvelles ressources affectées (6895)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 194 (subventions)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 195 (dons)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : TOTAL
1. COORDONNER ET ACCOMPAGNER LE RESEAU ALSACIEN, DEVELOPPER LES COOPERATIONS												
10000OR	1945003	Coordonner et accompagner le réseau Alsacien	1945003		5 500,00			18 000,00	5 000,00	18 000,00	10 500,00	28 500,00
2. DEVELOPPER L'ACTION PEDAGOGIQUE ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENE												
2.1. Développer l'action pédagogique du réseau Alsacien												
21101EJ	1945001	PEJ 2019/2020	1945001	5 300,00		5 300,00						
21101FJ	1945001	PEJ 2020/2021	1945001		7 000,00		7 000,00					
21101PE	1945001	PEJ 2021/2022	1945001	63 700,00		63 700,00						
21101FJ	1945001	PEJ 2022/2023	1945001									
21102SO	1945006	Grandir dehors 68	1945006	33 200,00		33 200,00				64 500,00		64 500,00
21102HO	1945006	Grandir dehors 67	1945006	31 600,00		31 600,00			15 000,00	20 000,00		20 000,00
21105GD	1945006	Grandir dehors scolaire	1945006						15 200,00	15 200,00		15 200,00
21103OL	1945006	Dispositifs pédagogiques - QLPN - écomobilité	1945006	7 800,00					5 000,00		5 000,00	5 000,00
21104TR	1945001	Projets scolaires transfrontaliers: Klasse, la Nature 2019/2020	1945001							7 800,00		7 800,00
21201NA	1945006	itinérance "nappe phréatique"	1945006	25 400,00		12 800,00				36 000,00		36 000,00
21203PM	1945006	Plan mercredi	1945006							12 600,00		12 600,00
22101AM	1945006	Trame verte et bleue Rosheim	1945006	7 700,00		7 700,00						
2.2. Professionnalisation de l'ENE												
23301CE	1941001	Formation des ACM	1941001	8 800,00		8 800,00				6 000,00		6 000,00
3. VALORISER, EVALUER ET COMMUNIQUER												
30000CO	1945002	Valoriser, évaluer et communiquer	1945002									
4. COORDINATION DES ACTEURS ET DEVELOPPEMENT DE L'ENE DANS LE GRAND EST												
62001HI	1943001	Cahier d'airiena n°17	1943001	43 000,00		43 000,00				65 000,00		65 000,00
62002MI	1943001	Mise en ligne cahier 7	1943001		5 000,00		5 000,00					
62003SY	1945006	Création d'un réseau régional santé environnement	1945006	14 000,00		14 000,00						
TOTAL				240 500,00	17 500,00	220 100,00	12 000,00	224 700,00	25 000,00	245 100,00	30 500,00	275 600,00



ANNEXE 8 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
Exercice clos au 31/12/22

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Dépôts et cautionnement	6 300,00		6 300,00
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Usagers	107 661,48	107 661,48	
Organismes payeurs			
personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	664,57	664,57	
Etat et autres collectivités publiques :	605 841,84	605 841,84	
Union, fédération et organismes associés			
Débiteurs divers	111 898,00	111 898,00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	835,16	835,16	
TOTAL GENERAL	833 201,05	826 901,05	6 300,00
(1) Montants des :			
* prêts accordés en cours d'exercice			
* remboursements obtenus en cours d'exercice			



ANNEXE 9 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
Exercice clos au 31/12/22

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)				
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes				
Autres dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 539,19	38 539,19		
Personnel et comptes rattachés	54 100,00	54 100,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 430,17	92 430,17		
Etat et autres collectivités publiques :	19 214,00	19 214,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Union, fédération et organismes associés				
Autres dettes	411,96	411,96		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	204 695,32	204 695,32	0,00	0,00
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				



ANNEXE 10 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
Exercice clos au 31/12/22

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
4181000 - Usagers - produits non encore facturés	
SOUS-TOTAL	
4387000-PAR-ORGANISMES SOCIAUX	69,08
4487-PAR-SUBVENTION	
468700-PAR-DIVERS (uniformation)	
508800-PAR-INTERERS COURUS/OBLIGATIONS	
SOUS TOTAL	69,08
TOTAL	69,08



ANNEXE 11 : CHARGES A PAYER
Exercice clos au 31/12/22

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT
Fournisseurs	8 220,00
Etat charges à payer	
Divers charges à payer :	120,00
Dettes provisionnées pour congés payés	54 100,00
Charges sociales et fiscales sur congés payés	28 700,00
TOTAL	91 140,00



Annexe R1 : REPARTITION DES FINANCEMENTS 2022

Ariena : Annexe au résultat 2022

LIBELLE	70. Actions 2022										74. SUBVENTIONS 2022 Evènements de collectivité territoriale										6894 Report en fonds dédiés sur subv.	7694 Utilisation des fonds dédiés sur subv.	75 Dons	6895 Report en fonds dédiés sur Dons.	7695 Utilisation des fonds dédiés dons	TOTAL GENERAL *(1)	Réseau Ariena *(1)
	701 Offres n outils pédég.		7068 Formation professionnelle		70693 Outils éducatifs n à l'env.		70694 Soutien accomp. du réseau		7084 Mise à dispo de personnel		Subventions d'Etat		74. Subventions de collectivités territoriales														
	701	7068	70693	70694	7084	7411 DREAL	7416 SJS/ESD RAJES	7418 Aide subv d'état	7421 REGION GRAND EST	7422 C.A.A	7452 OFB	7453 Autres subv	6894	7694	75	6895	7695										
Coordonner et accompagner le réseau alsacien, développer les coopérations EtdéCINE	0	214453	1 300	7 300	0	23 000	50 368	80 750	132763	53 950	0	24 700	141 700	103 100	25 000	20 000	7 000	608 718	276 391								
2. DEVELOPPER L'ACTION PEDAGOGIQUE ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENE																											
2.1. Développer l'action pédagogique du réseau Alsacien																											
Amener le dispositif pédagogique "PEJ"						10 000		2 750	35 000	17 500		4 300	64 500	60 000	5 000	0	7 000	86 050	70 250								
Amener le dispositif pédagogique "Grand déhors"						40 368	78 000					4 500	36 200	64 800	15 000	15 000		161 468	126 280								
Amener le dispositif pédagogique "Kissou. La nature l'									65 000			7 400	36 000					36 400	19 010								
Animation de progr. Fed. "Le réseau périscolaire du Rhen supérieur"									3 000			1 200						4 200	800								
Amener le program. pour les enseignants "Mercredis du patrimoine"														7 700				7 700	7 500								
Trame verte et bleue Rhenain									25 800			6 100						39 900	8 000								
Amener les dispositifs pédagogiques européens saen, C.A.P.N.																		2 500									
Appui la conception de supports pédagogiques pour le réseau						2 500												4 800									
Adaptation cahier de bilingue						2 800			5 250	3 950								12 000									
Mutualiser et diffuser les ressources techniques et pédagogiques																											
2.2. Professionnalisation de l'ENE																											
Accompagner le réseau dans leur professionnalisation						27 970												43 270	4 296								
BPJEPS 2021						5 617												5 617	400								
BPJEPS 2022						153 150			20 113									173 303	10 190								
Autres formations						26 675												35 475	19 425								
Modules de sensibilisation						1 300												1 300									
Plan mercredi									16 200	16 200		4 400						12 800	10 200								
3. VALORISER, EVALUER ET COMMUNIQUER																											
4. COORDINATION DES ACTEURS ET DEVELOPPEMENT DE L'ENE DANS LE GRAND EST																											
Dir. une coordination des acteurs de l'ENE dans le Grand Est						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 000	5 000								
Cahier d'ariena						5 000			11 400									16 400									
Valorisation des enjeux cahier d'ariena						5 000			60 000									65 000	5 000								
Animation d'un réseau régional éducation santé environnement									40 000									40 000									
5. PROJET EUROPEEN : LIFE "BioDiv'est"																											
LIFE Biodiversité						138 307	55		23 656	0	56 328	9 885						238 241	125 200								
Autres : Produits des activités annexes						138 307	55		23 656	0	56 328	9 885						238 241	125 200								
6. GERER ET COORDONNER LES ACTIONS DE L'ARIENA																											
TOTAL GENERAL	0	214453	1 300	7 345	0	20 000	7 000	22 311	155 500	77 750	30 150	224 700	220 100	32 000	25 000	12 000	1 547 588	455 203									

*(1) Versement au réseau pour sa participation aux actions collectives (donc 173262€ aux réseaux Grand Est)



ANNEXE R2 : Engagement retraite Exercice clos au 31/12/22

Niveau de l'engagement de l'ARIENA par rapport aux indemnités de départ à la retraite au :

Total engagement retraite charges comprises au 31/12/22 : 310 400

Cet engagement est traduit dans les comptes 310 400

Provision retraite 2001 : 6 500€

Réajustement 2002 : 29 800€

Réajustement 2003 : 5 700€

Réajustement 2004 salaire brut : 5 800€

Réajustement 2004 pour charges sociales : 23 900€

Réajustement 2005 : 24 600€

Réajustement 2006 : 14 000€

Réajustement 2007 : 17 800€

Réajustement 2008 : 6 400€

Réajustement 2009 : 13 900€

Réajustement 2010 : 400€

Réajustement 2011 : 12 900€

Réajustement 2012 : 22 300€

Réajustement 2013 : 1 500€

Réajustement 2014 : 18 800€

Réajustement 2015 : 15 100€

Réajustement 2016 : 11 800€

Réajustement 2017 : 23 500€

Réajustement 2018 : 26 200€

Réajustement 2019 : 26 600€

Réajustement 2020 : - 3 300€

Réajustement 2021 : 22 500€

Réajustement 2022 : -16 300€

